

les instituts Carnot

Vous souhaitez développer des partenariats avec des laboratoires de recherche publique reconnus pour leur capacité à collaborer efficacement avec les entreprises ?

Le dispositif Carnot valorise les structures de recherche qui s'engagent dans la recherche partenariale et soutient l'effort de recherche et d'innovation des entreprises.

Le label Carnot

- > Le label Carnot, créé en 2006, est un label d'excellence décerné par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation à des établissements de recherche en France, à l'issue d'appels à candidatures. Le dispositif qui a démontré son efficacité est, depuis 2016, complété du volet Tremplin Carnot, phase préparatoire destinée aux structures de recherche désireuses d'accroître leurs compétences dans la construction de la relation contractuelle avec les entreprises.
- > Il est destiné à favoriser la recherche partenariale, c'est-à-dire la conduite de travaux de recherche menés par des laboratoires publics en partenariat avec des entreprises, afin d'accélérer le passage de la recherche à l'innovation et d'accroître le transfert de technologies vers les acteurs économiques.
- > Les établissements labellisés, appelés instituts Carnot, reçoivent des financements calculés en fonction du volume des recettes tirées des contrats de recherche avec les entreprises partenaires.
- > Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pilote le dispositif Carnot, définit ses grandes orientations et attribue le label sur proposition du Comité Carnot. Il a confié la gestion du dispositif à l'Agence nationale de la recherche (ANR) qui en organise les procédures et le financement.

Qu'est-ce qu'un institut Carnot ?

- > Un institut Carnot est une structure de recherche qui s'engage à développer une recherche partenariale de qualité. Il est reconnu pour ses compétences scientifiques et technologiques et sa capacité à répondre avec professionnalisme aux besoins de recherche et d'innovation des entreprises.
- > Les instituts Carnot mènent une politique volontariste en direction des entreprises, grandes et petites, en proposant un accompagnement R&D intégrant les contraintes de celles-ci.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation mène en continu des actions en faveur de l'innovation. Il propose des mesures incitatives à la création d'entreprises innovantes. Il favorise le développement de jeunes entreprises à travers, notamment, des aides fiscales.

Il définit un cadre juridique, parallèlement à des actions de sensibilisation, pour faciliter l'intégration des jeunes dans le monde de l'entreprise et pour développer les synergies entre recherche privée et recherche publique.

les instituts Carnot



- > **Le partenariat entre les instituts Carnot et les entreprises**, pour soutenir l'innovation et la compétitivité, peut prendre différentes formes :
 - la recherche directe (du projet court au programme de recherche pluriannuel),
 - la recherche collaborative (FUI, ANR, H2020, etc.),
 - des tests et essais sur des plateformes technologiques,
 - du conseil et de l'expertise,
 - des laboratoires communs.
- > **Les contrats de recherche bilatéraux** permettent aux entreprises de bénéficier du doublement du crédit d'impôt recherche.

L'offre structurée du réseau des instituts Carnot

- > **Les instituts sont fédérés** au sein d'un réseau qui est animé par l'Association des instituts Carnot.
- > **Le réseau Carnot** regroupe un ensemble de compétences scientifiques et technologiques de premier plan dans des domaines très variés (santé, nutrition, STIC, mécanique, matériaux, procédés, énergie, chimie...) et prépare les réponses scientifiques aux grands enjeux économiques et sociétaux de demain. Couvrant la très grande majorité du territoire, il se structure pour mutualiser ses pratiques et proposer une offre de recherche intégrée et pluridisciplinaire.
- > *Les Rendez-vous Carnot*, convention d'affaires annuelle, permet la rencontre entre instituts Carnot et entreprises désireuses d'innover.

Chiffres-clés

- **29 instituts Carnot** et **9 Tremplins Carnot** implantés dans toute la France
- **18 % des effectifs** de la recherche publique : **30 000** dont **9 000** docteurs
- **2,2 milliards d'euros** de budget consolidé
- **50 % de la R&D** financée par les entreprises
- **9 600 contrats** par an, dont **4 000 avec des PME-ETI**
- Plus de **25 000 publications** de rang A par an (soit 1/3 des publications en France)
- **65 sociétés essaimées** chaque année
- **1 050 brevets prioritaires** déposés en 2016
- **37 création de laboratoires communs** avec des entreprises

Pour en savoir plus

- www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/instituts-carnots
- www.instituts-carnot.eu
- www.instituts-carnot.eu/fr/rdv_carnot
- www.agence-nationale-recherche.fr/carnot

